

## Parc éolien des champeaux (sur les communes de Nesle et Les Essarts-le-Vicomte)

l'association PSLF

### Article 2 : OBJET SOCIAL

L'Association a pour objet de protéger les espaces, ressources et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les pollutions et nuisances, de promouvoir la découverte et l'accès à la nature et, d'une manière générale, d'agir dans le domaine de l'environnement en vue d'un aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme.

Elle exerce essentiellement son action sur le territoire de la commune de La Forestière ( 51120 ), mais également sur les communes limitrophes et voisines.

Ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles.

### Extrait statuts PSLF

Monsieur le commissaire-enquêteur,

### Remarque préliminaire :

Je précise que nous sommes très sensible aux questions de changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité lié en partie au changement climatique, mais surtout à l'impact de l'homme sur la biosphère. Dans ce contexte, la diversité des formes d'énergie est certainement nécessaire pour notre pays, et introduire du renouvelable une option à envisager. Mais il ne faudrait pas que le nouveau remède (éolien) cause plus de mal qu'il n'est censé combattre !

Ainsi cette impérieuse nécessité de développer des énergies décarbonées (autres que nucléaire) doit se faire en même temps que la conservation voire l'amélioration de la biodiversité, de l'environnement et du cadre de vie des habitants (comme le recommande le récent rapport des 3 académies, Sciences, Beaux Arts et sciences politiques et morales).

**Nous sommes fermement opposés à l'implantation de ce parc pour l'ensemble des raisons développées ci-après.**

### **1. Une mobilisation importante de la population pour s'opposer au parc pendant la « période dite de concertation »**

Les deux communes concernées par l'implantation du parc des Champeaux se sont mobilisées pour s'opposer à ce projet pendant la période de concertation

- Le 4 juin 2021 : **le conseil municipal des Essarts-Le-Vicomte vote CONTRE projet des Champeaux.**
- Le 21 novembre 2021 : suite au changement de municipalité à Nesle, **la consultation pour avis des habitants vote CONTRE à 77%** (avec une participation record, 86 votants sur 107)
- 29 novembre 2021 : **le conseil municipal de Nesle vote CONTRE le projet des Champeaux.**

Malgré cette opposition manifeste de la population, le promoteur a poursuivi le processus jusque cette étape ultime, l'enquête publique.

## 2. Un simulacre de concertation

Malgré les promesses de la directrice de Siemens Gamesa Renewable Energy France, sous forme d'un engagement contractuel auprès de la Mairie de Nesle-La-Reposte en date du 8//11/2019, de ne pas installer d'éoliennes de plus de 150m de haut, le projet définitif déposé, avec des machines de 184m, bafoue cet engagement.

2) Afin de limiter l'impact paysager et par souci de cohérence avec les parcs éoliens voisins, **le modèle d'éoliennes retenu aura une hauteur maximale en bout de pale de 150 mètres.**

Pour éviter tout doute, cet engagement ne peut remplacer le cadre juridique existant à ce jour, rappelé ci-dessus, auquel il peut s'ajouter mais ne peut pas déroger. Ainsi, même si le cadre légal rappelé ci-dessus nous permettrait d'implanter une éolienne, nous nous en abstiendrions pourtant dès lors que les conditions de notre engagement ne seraient pas également respectées.

Siemens Gamesa Renewable Energy France prend ces engagements au profit de votre Commune, ainsi que de chacun de ses habitants, actuels comme à venir.

Siemens Gamesa Renewable Energy France s'engage à faire reprendre ces engagements par toute société qui serait créée spécialement pour le projet éolien.

Au nom et pour le compte de Siemens Gamesa Renewable Energy France, que je représente.

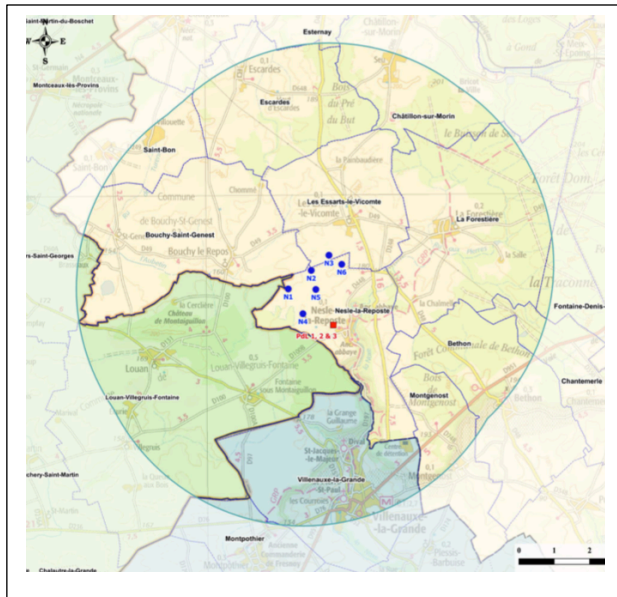
Le 08/11/2019, à Saint-Priest,

Delphine HENRI

Le 08/11/2019, à Saint-Priest,

**Nous sommes là devant un simulacre de concertation !**

## 3. Un territoire inadapté pour recevoir des éoliennes



Localisation du parc entre villages et forêts

Un premier parc, les Portes de champagne, s'est installé en 2012 sur les communes des Essarts et La Forestière. Déjà à l'époque, alors que le territoire était vierge d'éoliennes, le commissaire-enquêteur Heulin, qualifiait ce territoire, avec les termes suivants :

- **« Je souligne mes interrogations préalables sur le bien fondé d'une ZDE sur ce territoire étriqué et habité »**
- **il qualifie également ce territoire comme une « zone enclavée dans des espaces boisés »**
- 

Dix ans après (en 2022), lors du projet d'extension des Parcs de Champagne, le commissaire-enquêteur Gadon reprenait les mêmes termes dans son rapport.

Ce territoire, boisé, bois de la Comtesse, vallée de la Noxe, forêt domaniale de la Traconne, parsemé de villages distants de 2 à 3 kms, est tout à fait inadapté pour recevoir des parcs éoliens

au risque de perturber gravement :

- La biodiversité locale
- La vie des habitants

#### **4. Un enjeu chiroptère très important non pris en compte**

Ce territoire comporte un enjeu chiroptère très fort. Le promoteur en est bien conscient puisqu'il a établi une étude d'impact volumineuse à ce sujet. Cependant, celle-ci est entachée de plusieurs irrégularités, et le projet définitif est tout à fait désastreux pour les chauves-souris, espèces protégés par les accords EUROBATS :

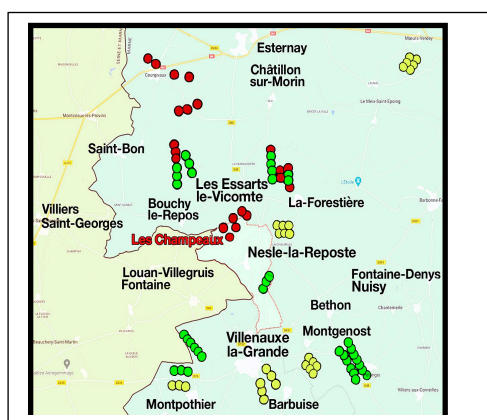
- L'étude d'impact comporte **plusieurs biais majeurs**, notamment pour l'étude des chauves-souris d'altitude et pour l'étude des migrations de ces animaux (comptage des contacts à des températures hors protocole, panne des micros sur le mat de mesure...)
- 2 éoliennes se trouvent à **moins de 200m du bois** de la Comtesse (contraire aux accords EUROBATS)
- Des éoliennes de **184m c'est très mortifère pour les chauves-souris d'altitude** et lors des migrations (les études sur les parcs voisins en sont témoin)

#### **5. Une étude d'impact caduque**

**L'étude d'impact a été réalisée pour des éoliennes de 150m de haut.** Par un tour de passe-passe le projet définitif propose des éoliennes de 184m de haut en bout de pâles. La DREAL avait effectivement imposé une garde au sol d'au moins 30m pour la chasse des chiroptères, mais en aucun cas n'a imposé ce gabarit de machines.

**Nous considérons donc que cette étude d'impact est caduque, tant du point de vue paysager, acoustique, que environnemental**

## 6. Saturation visuelle et encerclement des villages



Environnement dans un rayon de 10kms autour des Champeaux (vert= installé, rouge= instruction, jaune= en projet)

Selon nos données, la zone de 10km autour des Champeaux comporterait 85 éoliennes en projet, en instruction et/ou installées.

**Le village des Essarts-Le-Vicomte serait totalement encerclé** avec les 11 éoliennes du parc des Portes de Champagne, les 6 éoliennes des Champeaux, les 9 éoliennes du parc de Saint-Bon Escardes.

## 7. Nuisances sonores

Les éoliennes les plus proches seraient à 1120m de Nesle, 840m de Bouchy et 760m des Essarts rendant la vie très difficile aux riverains. N'oublions pas que l'Académie de médecine préconise un éloignement de 10 fois la hauteur de l'éolienne, soit 1840m des habitations...selon ces préconisations, une seule éolienne pourrait être implantée sur ce territoire.

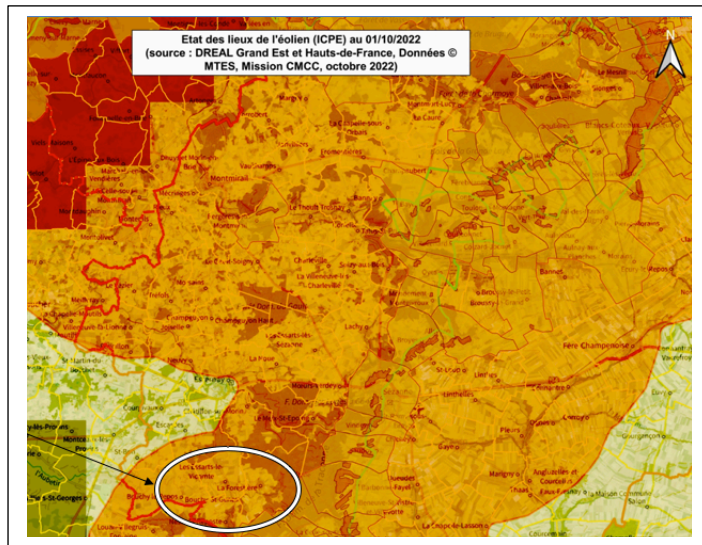
Nous pouvons témoigner que des habitants des Essarts sont déjà fortement gênés par les éoliennes du Parc des Portes de Champagne. Ces mêmes habitants seront encore plus impactés par celle des Champeaux, le village des Essarts étant situé avec des vents dominants sud-ouest.

## 8. Nesle-la-Reposte, un village chargé d'histoire

L'abbaye de Nesle, dans le vallon de la Noxe, a été fondée sous le règne de Clovis et est inventoriée par les Monuments Historiques depuis 1942.

Elle témoigne aussi d'un site d'implantation tout à fait remarquable qui attire de nombreux touristes et résidents secondaires. Pas sûr que le professeur Lucien Israel, cancérologue de renom, se serait établi dans les dépendances de l'abbaye si celle-ci avait été entourée de ces machines géantes !

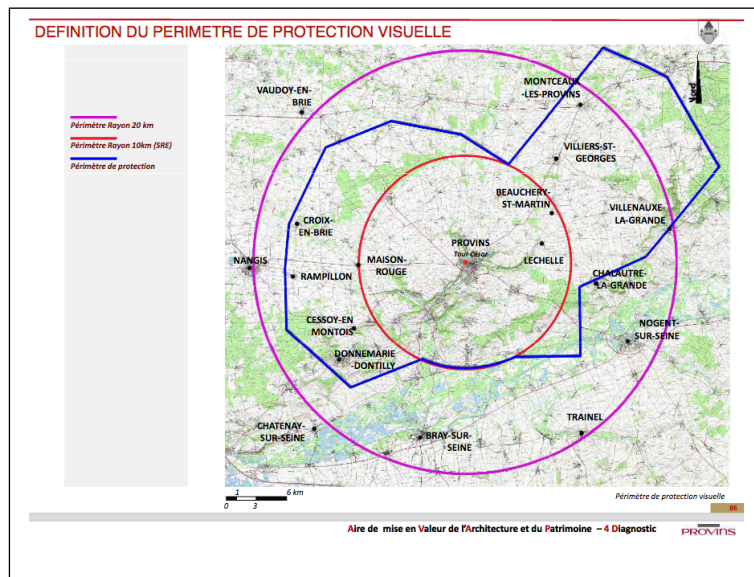
## 9. Zone d'exclusion des coteaux champenois



Carte Unesco (source DREAL, oct 2022) faisant apparaître Nesle et les Essarts le Vicomte dans la zone d'exclusion des coteaux champenois (zone saumon).

Le parc des Champeaux se trouverait à **moins de 4kms** des coteaux champenois de Dival et Villenauxe, et en **pleine zone d'exclusion des Coteaux champenois, classés au patrimoine UNESCO.**

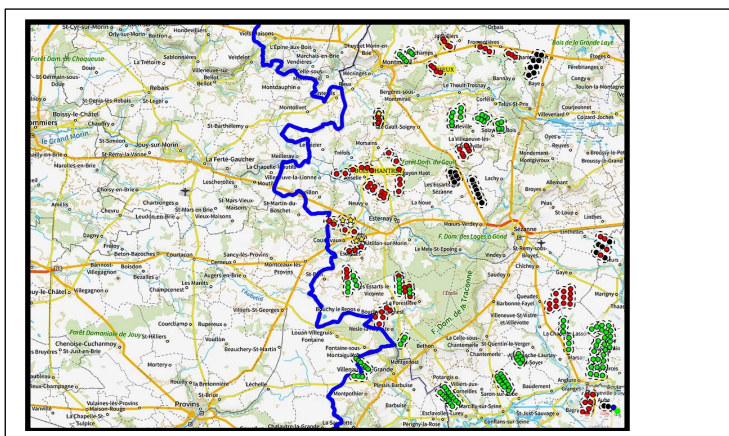
## 10. Aire de protection paysagère de Provins



Aire de protection visuelle de Provins

Le projet des Champeaux se situe dans l'aire de protection paysagère de Provins, ville classée au patrimoine UNESCO. Nul doute qu'avec des machines de 184m, le parc industriel des Champeaux attirera l'œil des visiteurs de la Tour César de Provins !

## 11. Invasion et saturation du Sud-Ouest Marnais



454 éoliennes dans la Marne, et seulement 15 en Seine et Marne, pourquoi une telle disparité ? Ce n'est pas parce que nous sommes proche de la ligne de démarcation qu'il faut y accumuler les parcs éoliens !

## 12. Inégalité de répartition sur le territoire français

Le Grand Est, deuxième région à presque égalité avec les Hauts de France à recevoir des éoliennes ne présente cependant pas les caractéristiques d'un gisement éolien particulier !

En plus, pourquoi une telle disparité sur le territoire du Grand Est faisant de la Marne, le premier département à accueillir des éoliennes, alors que le Bas Rhin et le Haut Rhin n'en possèdent quasiment pas ?

Novembre 2022				
Département	En service	Autorisées	Instruites	Total
<b>Marne 51</b>	<b>454</b>	<b>216</b>	<b>331</b>	<b>1001</b>
Aube 10	386	65	185	636
Haute Marne 52	200	64	121	385
Ardennes 08	243	132	77	375
Meuse 55	248	37	71	356
Moselle 57	146	33	63	242
Vosges 88	35	26	17	78
Meurthe et Moselle 54	58	3	16	77
<b>Bas Rhin 67</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>14</b>
<b>Haut Rhin 68</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Région GrandEst	1783	577	881	3164

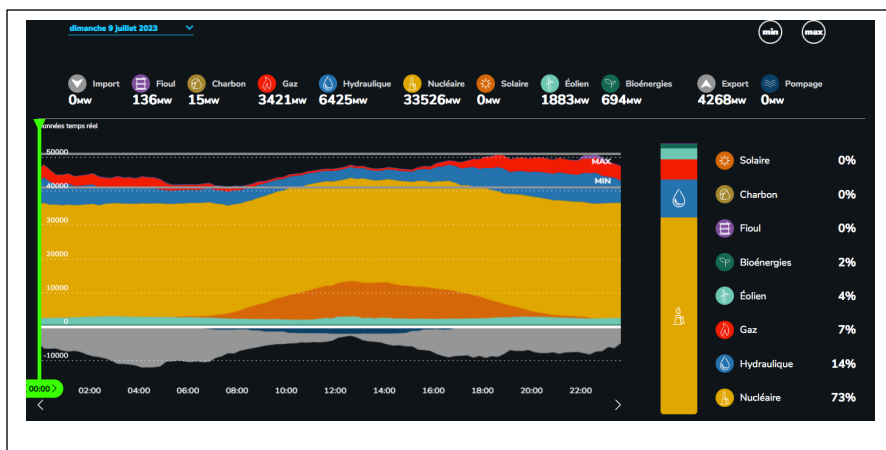
Répartition des éoliennes par département dans le Grand Est

## 13. Une énergie nécessaire mais pas suffisante

Si l'énergie éolienne est à développer, elle ne peut, évidemment, assurer les besoins électriques de notre pays.

- Son caractère intermittent la rend très dépendant de l'utilisation des énergies fossiles

- Malgré le développement éolien actuel, la part de la production éolienne reste très faibles (ex, 4% de la production de l'électricité en France au moment où j'écris ces lignes, 9 juillet 2023).
- Il y a une impérieuse nécessité à développer à nouveau un programme nucléaire ambitieux dans notre pays pour assurer les besoins électriques et pas laisser penser qu'une énergie gadget va assurer l'avenir !



Part des différentes formes d'énergie en France le 9/07/2023

### En conclusion

J'espère, Monsieur le commissaire-enquêteur que vous serez sensible à nos différents arguments. Implanter un parc éolien dans ce territoire est une erreur pour toutes les raisons invoquées dans cet argumentaire !

Les habitants de nos villages le savent bien car ils perçoivent les nuisances dans leur chair, et par leurs observations...Nos territoires, avec une certaine valeur paysagère et une riche biodiversité, se trouvent confisqués par les sociétés industrielles de l'éolien sans que la population ne puisse réagir. Face à ce désarroi, la colère monte dans nos campagnes. J'espère que l'Etat, puisque c'est l'Etat qui a le dernier mot, n'attisera pas cette colère !

51120 La Forestière